

## PROCES VERBAL

### DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

#### du 2 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juin à douze heures, les membres de l'association se sont réunis en Assemblée générale ordinaire, à Bourges (Cher) 8 rue Maurice Roy, sur convocation du Conseil d'Administration.

Chaque membre adhérent a été convoqué par voie électronique en date du 16 mai 2025.

L'assemblée est présidée par M. VADROT Jean-Paul en sa qualité de Président.

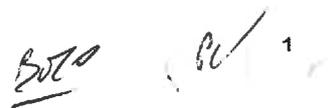
Le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et la réglementation devant être communiqués aux membres de l'association ont été tenus à leur disposition, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et l'association a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance pour ceux qui étaient présents. Le président constate que 53 entreprises comptabilisant 56 voix sont présentes ou représentées (Cf annexe pour le détail des voix). Monsieur Bruno MONTAIGNE, administrateur a été désigné secrétaire de séance.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport d'activités 2024 et perspectives 2025
2. Approbation des comptes annuels 2024
3. Approbation des conventions réglementées
4. Affectation du résultat 2024



## 1. Rapport d'activités 2024 et perspectives 2025

Le rapport d'activités est présenté en séance :

### - Partie 1 : Notre service de prévention et de santé au travail

Il est mis en avant la certification et son apport pour les adhérents en termes d'effectivité du socle de service, des moyens numériques investis pour une prévention efficace, de l'expertise des équipes pluridisciplinaires.

L'application concrète sur le terrain du décloisonnement santé travail/santé publique est démontrée rappelant l'ambition de l'APST18 pour protéger les travailleurs du Cher.

La poursuite de l'innovation pour une prévention efficace est rappelée comme une priorité du service.

Le rôle des instances décisionnelles, leurs représentants et les deux décisions majeures de l'année sont annoncés : les décisions concernent les modalités d'accès à la cellule de prévention de la désinsertion professionnelle (PDP) et la possibilité que les consultations spécialisées se fassent sur le temps de travail si l'employeur est informé.

La typologie des entreprises et des salariés suivis ne montre pas d'écart significatif par rapport aux années antérieures avec 5774 entreprises adhérentes et 64 987 salariés suivis.

Les adhésions en nombre d'entreprises sont stables mais le nombre de salariés est en croissance par l'intégration des structures hospitalières d'où le poids croissant de la santé humaine et actions sociales.

Les radiations sont stables, l'écart n'est qu'administratif du fait du regroupement des particuliers employeurs sur une seule entité.

Ainsi, le chiffre d'affaires est en progression de 5,8 % soit 463 K€.

Un fait important de l'année est le maintien de notre certification ISO9001 et l'obtention de la certification SPEC2217 niveau 3.

Nous rappelons que tous les services de santé doivent être certifiés niveau 1 cette année d'un point de vue réglementaire.

Dans ce rapport, sont repris les témoignages des six acteurs interrogés pour la promotion de cette certification car l'APST18 est le premier SPSTI certifié en France.

Cette certification traduit l'efficience de l'APST18 à réaliser l'offre socle.

Le prix du socle est dans le tunnel de cotisation prévue par les textes (prix moyen national 115,50 € per capita) : pour l'APST18, les offre socle et spécifique sont au même prix de 112,20 € HT pour 2025.

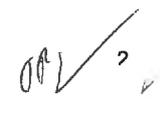
La décomposition cette cotisation est présentée dans le rapport.

La masse salariale en 2024 représente 6021 K€ soit 5 % d'évolution (+ 288 K€) par rapport à 2023 dont la majorité est liée à la convention collective.

Le service ne propose pas aujourd'hui d'offre complémentaire en direct par l'APST18 mais le soustraite par la SASU PREVST18 dans un souci de visibilité entre ce qui est compris dans la cotisation et ce qui est facturable en plus.

La Commission Médico-Technique est une instance importante et ses missions, sa composition et ses projets sont rappelés notamment elle élabore le projet de service dont les 5 axes sont rappelés en séance :

- Vérifier l'effectivité du socle de service
- Assurer la qualité de nos services

*Bolo* 

- Proposer de nouvelles approches innovantes pour impulser des stratégies de prévention des risques dans les entreprises
- Renforcer les liens avec les entreprises et les branches professionnelles  
Faire des projets RSE/Qualité une source de satisfaction au travail, de levier de motivation et de développement des compétences pour chacun des acteurs du service

L'axe majeur pour les années à venir est l'efficience de la prévention primaire au sein des entreprises.

Les forces de l'APST18 ont été rappelées en séance par le Président : la réussite d'être le premier service certifié niveau 3 en France témoigne de nos atouts à savoir l'innovation, les compétences pluridisciplinaires, la transformation par le numérique permettant aujourd'hui de disposer de big data, l'approche santé publique.

Les opportunités sont nombreuses dans le secteur de la santé permettant aujourd'hui des évolutions prometteuses en santé travail.

Le travail partenarial est au centre des actions du service, aussi l'engagement dans les axes du plan santé travail et la construction du nouveau contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec la CARSAT et la DREETS sont évoqués en séance.

## - Partie 2 : Prévention primaire

La construction de relais prévention incite les adhérents à engager un de leur personnel dans cette démarche pour assurer le lien entre l'entreprise et le service de santé : 53 relais ont été formés par l'APST18. La réflexion sur l'animation de ce réseau autour d'un club est envisagée pour valoriser ces entreprises engagées.

Le 96 % de DUERP sur le Cher est également une preuve de l'engagement du territoire en prévention : l'APST18 a privilégié cet accompagnement DU et doit désormais rattraper les fiches d'entreprise. Les chiffres du retard figurent dans le rapport.

En termes de prévention primaire, les trois préoccupations majeures du service sont :

- Le risque chimique
- Les troubles musculosquelettiques
- La santé mentale

Les actions réalisées et à venir, pour accompagner et conseiller les entreprises sur ces trois axes, sont rappelées en séance.

Une attention particulière a été portée sur le décret CMR qui oblige chaque entreprise à établir la liste des travailleurs exposés aux agents chimiques CMR (cancérogène mutagène reprotoxique). Le service en fait une priorité compte-tenu de la grande difficulté remontée par les entreprises pour s'y conformer.

Pour chacun de ces thèmes, le rapport annuel reprend quelques données de diagnostic et les actions mises en place pour chaque mission du socle : prévention primaire, suivi de santé, PDP. Nous rappelons que le service a une approche globale de la santé au travail, ne mettant pas en avant que les facteurs délétères pour la santé mais également les sources de construction de la santé. Il est rappelé en séance que près de 79 % des salariés du Cher se déclarent satisfaits de leur travail et d'autres chiffres sont à retrouver dans ce rapport. Pour répondre aux difficultés en lien avec la santé mentale, une journée est organisée par l'APST18 le 3 juin à l'Insa de Bourges avec de nombreux partenaires reprend les difficultés identifiées lors des consultations spécialisées en psychologie et donne des clés de prévention sur chaque thématique : levier juridique, mieux prévenir l'épuisement professionnel, valoriser l'expérience dans la transmission des savoirs,

s'adapter aux évolutions en entreprise, agir sur les relations interpersonnelles par la communication au travail.

Les troubles musculosquelettiques restent un sujet majeur dont il est fait état dans le rapport, avec une partie diagnostic issu des visites médicales et une partie axes de prévention pour structurer l'accompagnement du service de santé sur cette thématique et annoncer le projet RECOVUP.

- **Partie 3 : Suivi individuel de l'état de santé**

Sur l'année 2024, la typologie des visites a peu évolué et le retard est maintenu à un niveau inférieur à 5%.

Il est rappelé que les habilitations électriques et Caces n'entrent plus dans le cadre du suivi renforcé à compter de octobre 2025 mais que les aptitudes délivrées par le médecin restent valables 5 ans.

Les projets en lien avec la santé publique sont aujourd'hui majeurs et notamment du fait de la pénurie médicale de notre territoire. Les sujets suivants sont traités lors des visites médicales du travail sur des populations ciblées du fait de leurs expositions et/ou de leur état de santé : diabète, dépistage des cancers, vaccinations, capital santé ainsi que le résultat des consultations spécialisées : nutrition, psychologue, addictologie, capital santé.

Pour terminer cette partie, les modalités d'accès à la plateforme AMAROK pour un soutien psychologique des dirigeants sont rappelées. Pour les dirigeants, l'offre spécifique a été travaillée avec la Fédération Française du Bâtiment (FFB) incluant dans le parcours une consultation capital santé « projet BATICARE ».

- **Partie 4 : PDP**

La réglementation et l'organisation territoriale de la cellule PDP du service de santé au travail sont décrites dans le rapport.

La synthèse des inaptitudes 2024 fait apparaître une diminution. Même si c'est un sujet de discussion social majeur, le nombre d'inaptitudes reste relativement faible : sur près de 31000 salariés vus en 2024, 403 salariés ont été déclarés inaptés.

Pour améliorer la détection précoce des populations les plus vulnérables, le service a engagé en 2024 la saisie d'un indice de risque de désinsertion professionnelle (IRDP). Les résultats sont donnés et en 2025, cet indice deviendra national avec une étude de l'équipe de recherche Inserm ester de l'université d'Angers.

- **Partie 5 : les communications 2024**

Les communications se font au travers de Webinaires, réseaux sociaux, ateliers, publications scientifiques. La synthèse 2024 figure dans le rapport d'activités avec les liens d'accès.

**Résolution 1**

**L'assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport d'activité 2024 et du projet de service 2025, approuve à l'unanimité le bilan et les orientations.**

Benoit  
4

## 2. Approbation des comptes annuels 2024

### Compte de résultat Bénéfice 24 K€

en K€

	2023	2024	2024	2024
CHIFFRE D'AFFAIRES	7 924	8 387	463	5.8%
SURVEILLANCE EXPLOITATION	0	0	0	
REPRISES PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES	107	45	-61	-57.7%
AUTRES PRODUITS	0	1	1	196.6%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>8 017</b>	<b>8 433</b>	<b>416</b>	<b>5.2%</b>
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	1 700	1 928	227	13.4%
IMPOTS ET TAXES	244	265	20	8.0%
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	5 770	5 963	193	3.3%
DOTATIONS AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	319	326	16	5.0%
AUTRES CHARGES	20	34	14	67.3%
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>8 262</b>	<b>8 516</b>	<b>254</b>	<b>3.1%</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>77</b>	<b>135</b>	<b>58</b>	<b>75.1%</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>-2</b>	<b>-23.5%</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-100.0%</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-100.0%</b>
<b>IMPOT SUR LES BENEFICES</b>	<b>21</b>	<b>23</b>	<b>2</b>	<b>9.0%</b>
<b>BENEFICE NET</b>	<b>98</b>	<b>106</b>	<b>8</b>	<b>8.2%</b>

### Chiffre d'affaires 2023 - 2024

	2023			2024			N. ART. PRIX en €	N. ART. VOLUME en €	N. ART. en €	E.CART. en %
	NOB.	SAL.	TOTAL	NOB.	SAL.	TOTAL				
<b>COTISATIONS</b>	<b>69 450</b>	<b>1 07 40 €</b>	<b>7 458 956 €</b>	<b>72 868</b>	<b>1 09 20 €</b>	<b>7 957 236 €</b>	<b>125 010 €</b>	<b>373 249 €</b>	<b>498 260 €</b>	<b>3 418</b>
Cotisations absences	81 852		6 849 877 €	87 254		8 004 831 €				1 172
Cotisations intérimaires	100		636 079 €	8 411		812 405 €				811
Autres modes cotisations				21		20 029 €				-211
Cotisations autres				1 204		120 801 €				1 204
<b>INTERIMAIRES</b>	<b>1 644</b>	<b>1 07 40 €</b>	<b>176 553 €</b>	<b>1 407</b>	<b>1 08 20 €</b>	<b>158 853 €</b>	<b>2 999 €</b>	<b>-29 857 €</b>	<b>-12 898 €</b>	<b>-237</b>
<b>INTERIMAIRES + INSERTION (types + inséances)</b>	<b>2 429</b>	<b>1 07 40 €</b>	<b>282 342 €</b>	<b>2 437</b>	<b>1 08 20 €</b>	<b>286 143 €</b>	<b>4 782 €</b>	<b>-20 800 €</b>	<b>-18 298 €</b>	<b>-192</b>
<b>ACTIVITES ANNEXES</b>				<b>6 094</b>		<b>10 062 €</b>				<b>5 968</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7 293 194</b>		<b>8 292 799 €</b>	<b>8 297 169</b>		<b>9 202 152 €</b>	<b>1 24 780 €</b>	<b>308 401 €</b>	<b>305 264 €</b>	

Le chiffre d'affaires 2024 est en hausse de 5,8 % lié principalement aux cotisations en écart de 498 K€ pour partie en effet volume 373 K€ et 125 K€ en effet prix.

Les cotisations absences et intérimaires sont en baisse respectivement de 23 K€ et 16 K€.

Les transferts de charges sont en baisse dus à l'anticipation de l'application du règlement de l'ANC (Autorité des Normes Comptables). Il s'agit d'une simple modification de présentation des comptes.

Les autres produits d'exploitation sont insignifiants.

Concernant les charges externes et autres achats, elles sont en hausse de 227 K€. Les principaux écarts sont :

- o Energies -12 K€ (renégociation des contrats...)
- o Fournitures, petits équipements, mobilier (aménagement de bureaux...) : + 21 K€
- o Location de matériel (véhicules supplémentaires, hausse loyers...) : + 39 K€
- o Travaux dans les locaux (fin installation Led) : + 34 K€
- o Maintenance informatique (effet volume salariés suivis...) : + 42 K€
- o Honoraires : + 44 K€ (recrutement, CAPLAB, Qualité)
- o Frais de déplacements (médecins vacataires...) : + 30 K€

Concernant les impôts et taxes, ils sont en hausse de 20 K€

- o Formation continue : + 15 K€
- o Taxe sur les véhicules : + 6 K€

Concernant les salaires et charges sociales, ils sont en hausse de 288 K€ notamment du fait de l'impact de la convention collective et de la négociation de branche.

Concernant les dotations aux amortissements et provisions : hausse de 16 K€

- o Amortissements : - 17 K€
- o Provisions clients douteux : + 32 k€

Concernant les autres charges : hausse de 14 K€

- o Pertes sur créances irrécouvrables : + 13

Boto  
GOC 5

Concernant les produits financiers : hausse de 58 K€ (augmentation taux de rémunération des placements et trésorerie en hausse).

## Compte de Bilan

en K€

	2023	2024	VAR
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9	5	-4
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 626	1 443	-183
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	18	18	2
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	526	537	11
AUTRES CREANCES	72	72	0
DISPONIBILITES ET PLACEMENTS	3 528	3 737	209
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>5 777</b>	<b>5 812</b>	<b>35</b>
FONDS PROPRES AVANT RESULTAT	3 963	4 018	55
RESULTAT DE L'EXERCICE	33	24	-9
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0	0	0
DETTES FINANCIERES	313	202	-111
DETTES FOURNISSEURS	137	200	63
AUTRES DETTES (FISCALES ET SOCIALES)	1 331	1 368	37
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>5 777</b>	<b>5 812</b>	<b>35</b>

Les principales variations sont les suivantes :

- Immobilisations nettes : - 187 K€
  - o Dotations Amortissements : 232 K€
  - o Nouvelles acquisitions en 2024 : 46 K€ (matériel médical et de prévention + matériel informatique et véhicule service Aubigny)
  - Créances clients : + 11 K€
  - Autres créances : identiques
- Placements et soldes bancaires : + 209 K€
  - Fonds propres : + 55 K€ (Affectation Résultat exercice précédent + droits d'entrée des nouveaux adhérents 2024)
  - Dettes financières : - 111 K€ (remboursements des emprunts Caisse Epargne et Société Générale)
  - Dettes fournisseurs : + 63 K€
  - Autres dettes : + 37 K€ charges de personnel et charges sociales à fin décembre + TVA

Le commissaire aux comptes a fait parvenir le rapport général et spécial et indique qu'aucune nouvelle convention réglementée n'est à porter à la connaissance de l'assemblée générale.

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.612-5 du Code de Commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte des conventions qui y sont mentionnées.

### Résolution 2

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports général et spécial du commissaire aux comptes approuve les opérations traduites dans les comptes ou résumées dans ces rapports. Ces comptes font apparaître un excédent de 23 813,56 €

*Cette résolution est mise au vote de l'assemblée générale et est adoptée à l'unanimité.*

### 3. Affectation du résultat 2024

#### Résolution 3 :

L'assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le résultat de 23 813,56 € au poste de « réserves »

*Boto* *017*

- Réserve avant affectation 2 655 789,63 €
- Affectation du résultat 23 813,56 €
- Réserve après affectation 2 679 603,19 €

*Cette résolution est mise au vote de l'assemblée générale et est adoptée à l'unanimité.*

**Résolution 4 :**

L'assemblée générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

*Cette résolution a été mise au vote de l'assemblée générale et est adoptée à l'unanimité.*

La séance est levée à 13h30.

Le Président,

Jean-Paul VADROT

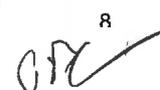
Le Secrétaire de séance,

Bruno MONTAIGNE

## ANNEXE : NOMBRE DE VOIX

Total des voix adhérents à date de l'assemblée générale : 6094

<b>N° adhérent</b>	<b>ADHERENT</b>	<b>PARTICIPATION</b>	<b>Nbre VOIX</b>
L21360	EHPAD VAL D'AURON	PRESENT	1
L21360	EHPAD VAL D'AURON	PRESENT	1
L21360	EHPAD VAL D'AURON	PRESENT	1
L3090	FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT	PRESENT	1
L81155	LES MENUISERIES D'AUXIGNY	PRESENT	1
L23790	CDOS 18 - LE BERRE Frédéric - Secrétaire Général	PRESENT	1
L79585	APEI ASSO	PRESENT	1
L23703	APEI ASSO	PRESENT	1
L1066	APEI ASSO	PRESENT	2
L23166	APEI ASSO	PRESENT	1
L21129	APEI ASSO	PRESENT	1
L4117	MAJUSCULES GATINAUD	PRESENT	1
L5323	MEDEF	PRESENT	1
L79130	SPEC BERNON	POUVOIR	1
L80719	MACC	POUVOIR	1
L81308	CAP EXPRESS	POUVOIR	1
L77072	CIZETA MEDICALI France	POUVOIR	1
L4113	CAF DU CHER BOURGES	POUVOIR	3
L31439	CAF DU CHER VIERZON	POUVOIR	1
103780	AGV LOISIRS ET DETENTE	POUVOIR	1
22226	CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX	POUVOIR	1
L78853	PEINTISOL CENTRE	POUVOIR	1
L2751	SAS RATEAU	POUVOIR	1
32531	COFIRHAD VIERZON	POUVOIR	1
4725	COFIRHAD BOURGES	POUVOIR	1
925	COFIRHAD ST AMAND	POUVOIR	1
L76740	ZEP INDUSTRIES	POUVOIR	1
L77219	MAURET EMMANUEL	POUVOIR	1
78095	ALTA CONSTRUCTIONS	POUVOIR	1

L79687	C'EST POSSIBLE AUTREMENT	POUVOIR	1
15492	PROMOPLAST	POUVOIR	1
102365	PENTAIR WATER France	POUVOIR	1
74579	GAME INGENIERIE	POUVOIR	1
L73934	ABEILLES ASSURANCES BOURGES	POUVOIR	1
L74529	ABEILLES ASSURANCES ST AMAND	POUVOIR	1
L101530	ABEILLES ASSURANCES VIERZON	POUVOIR	1
76970	ISD	POUVOIR	1
L30791	RETOTUB	POUVOIR	1
L76148	PRESTAMED	POUVOIR	1
L77883	SSIAD DU CHER NORD	POUVOIR	1
101413	RENT YOUR BOX BOURGES	POUVOIR	1
L30025	AFADO VIERZON	POUVOIR	1
L1030	AFADO ST AMAND	POUVOIR	1
L77557	AIDE ET PRESENCE	POUVOIR	1
L775561	AIDE ET PRESENCE	POUVOIR	1
L77562	AIDE ET PRESENCE	POUVOIR	1
L77559	AIDE ET PRESENCE	POUVOIR	1
L75584	BOURGES BASKET	POUVOIR	1
L170	PHARMACIE ANDRE	POUVOIR	1
L73847	ARMOD	POUVOIR	1
L32506	MISSION LOCALE DU PAYS DE VIERZON	POUVOIR	1
L21936	PROMETHEE Cher - PETIT Carole - Directrice	POUVOIR	1
L4188	ASSOCIATION SAINT FRANCOIS	POUVOIR	1